

Règlement provisoire

Entrepreneur(e)s d'intérêt général 7^{ème} promotion

1. Préambule	3
1.1. Contexte	3
1.2. Champ d'application	3
2. Candidat(e)s	5
2.1. Conditions d'éligibilité	5
2.2. Profils recherchés	5
2.3. Cadre contractuel	5
2.4. Grille de rémunération	6
2.5. Appel à candidatures	6
a) Dépôt des dossiers	6
b) Contenu des dossiers	6
c) Calendrier de recrutement	7
2.6. Processus de sélection	7
a) Déroulement	7
b) Vivier de candidat(e)s	7
c) Envoi en mission	7
2.7. Critères d'évaluation	8
a) Critères de présélection sur dossier	8
b) Critères de sélection en entretien	8
3. Projets	9
3.1. Conditions d'éligibilité	9
3.2. Projets concernés	9
a) Lancement d'un produit numérique	9
b) Internalisation du pilotage stratégique	9
3.3. Profils proposés	9
a) Directeur ou directrice de produit	9
b) Directeur ou directrice technique	9
3.4. Cadre partenarial	10
a) Rôles et responsabilités de la DINUM	10
b) Rôles et responsabilités de l'administration partenaire	10
c) Modalités opérationnelles	10
d) Gouvernance de la mission	11

3.5. Appel à projets	11
a) Dépôt des dossiers	11
b) Contenu des dossiers	11
c) Calendrier de sélection	12
3.6. Processus de sélection	12
a) Déroulement	12
b) Recrutement	12
3.7. Critères d'évaluation	12
Annexe : missions et activités par profil EIG	14
Directeur ou directrice de produits	14
a) Mission	14
b) Activités principales, en tant qu'EIG :	14
c) Activités spécifiques, en tant que directeur ou directrice de produit :	14
Directeur ou directrice technique	15
a) Mission	15
b) Activités principales, en tant qu'EIG :	15
c) Activités spécifiques, en tant que directeur ou directrice technique :	15

1. Préambule

La Direction interministérielle du numérique (DINUM) pilote le programme Entrepreneur(e)s d'intérêt général (EIG) au sein du département Incubateur de services numériques (ISN).

1.1. Contexte

La DINUM est chargée de la transformation numérique de l'État. Elle accompagne les ministères, conseille le gouvernement et développe des services et ressources numériques partagées pour les citoyens et les agents publics.

La DINUM est un service du Premier ministre, placé sous l'autorité du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

Le département ISN regroupe 3 programmes :

- beta.gouv.fr, qui aide les administrations à construire des services publics numériques à impact, grâce à un programme d'intrapreneuriat, une approche (« Startup d'État »), un programme d'accélération (Fonds d'accélération des Startups d'État et de Territoires) et un réseau d'incubateurs ministériels ;
- Le dispositif Entrepreneur(e)s d'intérêt général, qui participe à l'internalisation des compétences numériques dans l'administration par le recrutement d'entrepreneur(e)s pour construire des solutions numériques améliorant les services publics ;
- L'Accélérateur d'initiatives citoyennes, qui vise à promouvoir les initiatives d'intérêt général portées par la société civile, à en accélérer le déploiement et à faciliter l'accès aux ressources et expertises que l'administration est susceptible de leur fournir.

1.2. Champ d'application

Le programme EIG s'inscrit dans la nouvelle stratégie du numérique de l'État, publiée en mars 2023, notamment pour répondre aux enjeux de réinternalisation du pilotage de services numériques :

- Il constitue un dispositif entrepreneurial intégré au programme d'incubation beta.gouv.fr, qui aide les administrations publiques à construire des services numériques utiles, simples, faciles à utiliser ;
- Il se concentre sur le recrutement et l'accompagnement de profils disposant d'une solide expérience entrepreneuriale, avec des compétences de haut niveau en pilotage de services numériques.

Les EIG de la 7^{ème} promotion sont :

- Des agent(e)s contractuel(le)s de la DINUM financé(e)s en intégralité en crédit de titre 2 sur le programme budgétaire n° 352 « Innovation et transformation numériques » ;
- Envoyé(e)s en mission dans une administration partenaire, qui finance et opère le service numérique lauréat, construit selon l'approche beta.gouv.fr en soutien aux politiques publiques.

La DINUM est en charge de :

- Sélectionner les administrations publiques qui bénéficient d'un(e) ou deux EIG pour (co)piloter les phases d'investigation, de construction et/ou d'accélération de leurs services numériques ;
- Recruter les EIG en contrat de projet d'une durée d'un an, renouvelable, pour les envoyer en mission dans une administration partenaire, pour assurer des fonctions de directeur ou directrice de produit ou technique.

Pour ce faire, la DINUM opère un appel à projets (AAP) et un appel à candidatures (AAC), dont les dossiers sont déposés dans la plateforme Démarches Simplifiées.

2. Candidat(e)s

2.1. Conditions d'éligibilité

La candidature est faite par une personne physique ; elle ne peut être effectuée au nom d'une personne morale.

Ne peuvent concourir les personnes en scolarité dans les deux premiers cycles universitaires.

Outre ces conditions, le programme EIG est ouvert à tous les profils, peu importe l'origine, l'apparence physique, la religion, l'orientation sexuelle, le statut social, l'âge, le genre, l'état de santé, la situation de handicap, le parcours académique, la trajectoire professionnelle, etc.

2.2. Profils recherchés

De 2016 à 2023, le programme EIG a permis de recruter plus de 200 talents dans les administrations publiques lauréates, occupant les fonctions suivantes :

- Designer ;
- Développeur ou développeuse ;
- Ingénieur(e) de la donnée ou « data engineer » ;
- Ingénieur(e) des sciences de la donnée ou « data scientist » ;
- Juriste du numérique.

En 2024, à compter de la 7^{ème} promotion, le programme EIG se concentre sur deux types de profils disposant d'une solide expérience entrepreneuriale, avec des compétences de haut niveau en pilotage de services numériques :

- Directeur ou directrice de produit ;
- Directeur ou directrice technique.

2.3. Cadre contractuel

Les EIG de la 7^{ème} promotion sont recruté(e)s en contrat de projet d'une durée d'un an, renouvelable.

- La DINUM informe l'EIG de son intention de renouveler ou non le contrat en respectant un délai d'au moins deux mois avant la fin du contrat. Cette décision est éclairée par le dernier comité d'investissement du service numérique concerné.
- L'EIG fait savoir à la DINUM si elle ou il accepte ou non le renouvellement dans les huit jours suivant la réception.

2.4. Grille de rémunération

Le programme EIG garantit une égalité de traitement entre femmes et hommes. La rémunération des EIG est objectivée en fonction de leur nombre d'année d'expérience professionnelle et de leurs performances :

- Seuil n° 1 : expérience professionnelle inférieure à 10 ans
 - Salaire fixe net mensuel : 4 250 euros
 - Part variable selon objectifs de performance : 6 %
- Seuil n° 2 : expérience professionnelle supérieure ou égale 10 ans
 - Salaire fixe net mensuel : 5 000 euros
 - Part variable selon objectifs de performance : 10 %

Pour des profils atypiques ou particulièrement expérimentés, une négociation financière sur dossier pourra être envisagée.

2.5. Appel à candidatures

a) Dépôt des dossiers

Pour postuler à la 7^{ème} promotion EIG, les candidat(e) sont invité(e)s à déposer un dossier dans la plateforme Démarches simplifiées, à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aac-eigZ>

- Toute candidature utilisant un autre canal ne sera pas retenue. Tout dossier incomplet sera écarté.
- L'administration n'est pas responsable des contributions non reçues à la suite d'une perte, une défaillance, un retard ou une interruption des connexions, ou en raison de tout autre dysfonctionnement électronique.
- Un guide d'utilisation de la plateforme demarches-simplifiees.fr est disponible à l'adresse : <https://demarches-simplifiees.gitbook.io/demarches-simplifiees/tutoriels/tutoriel-usager>.
- En cas de problème, il est également possible de contacter l'équipe du programme EIG à l'adresse électronique eig@beta.gouv.fr.

b) Contenu des dossiers

Les dossiers de candidature comprennent six sections :

- Présentation et curriculum vitae ;
- Compétences principales et complémentaires ;
- Expérience dans la spécialité et l'entrepreneuriat ;
- Motivation à rejoindre le programme EIG ;
- Vœux en termes de thématique et type de projet ;
- Informations personnelles.

c) Calendrier de recrutement

Un jury de sélection se tiendra tous les deux mois, tout au long de l'année 2024, pour évaluer les dossiers déposés dans Démarches Simplifiées.

Le calendrier de chaque session bimestrielle sera précisé tous les deux mois sur le site Web du programme : <https://www.eig.numerique.gouv.fr/participer/candidats/>.

2.6. Processus de sélection

a) Déroulement

La sélection bimestrielle des candidat(e)s s'opère en cinq étapes :

1. Dépôt de dossier dans la plateforme Démarches Simplifiées
2. Évaluation du dossier par des expert(e)s de la DINUM

Si la candidature est présélectionnée :

3. Invitation à un entretien en visioconférence en rapport avec le métier, soit de direction produit, soit de direction technique.

Si la candidature est sélectionnée :

4. Intégration à un vivier d'entrepreneur(e)s susceptibles de se voir proposer une mission dans une administration partenaire.

Si une mission correspond au profil et aux vœux exprimés :

5. Invitation à un entretien en visioconférence en rapport avec une mission dans l'une des administrations partenaires du programme.

b) Vivier de candidat(e)s

Au terme de chaque session bimestrielle de sélection, les candidat(e)s intégré(e)s au vivier d'entrepreneur(e)s présélectionné(e)s qui auront exprimé le souhait que leur dossier soit conservé pourront se voir proposer de futures missions EIG en 2024.

La sélection n'a pas valeur de proposition d'embauche. Elle permet uniquement d'accéder, le cas échéant, à des entretiens sur mission, en fonction des projets lauréats de la 7^{ème} promotion EIG et à concurrence de 30 EIG recruté(e)s en 2024.

c) Envoi en mission

Après acceptation de la proposition d'embauche de la DINUM et contractualisation, les EIG lauréat(e) reçoivent une lettre de mission pour être envoyé(e)s dans l'administration partenaire responsable du service numérique pour lequel les EIG ont été recruté(e)s.

2.7. Critères d'évaluation

a) Critères de présélection sur dossier

L'évaluation des dossiers de candidature s'appuie sur les deux critères suivants :

- **Cohérence du profil**
La personne présente un parcours de formation et/ou une trajectoire professionnelle ainsi que des compétences en cohérence avec la spécialité métier pour laquelle elle postule. À noter que les parcours d'autodidaxie et de reconversion sont bienvenus au même titre que les parcours académiques.
- **Expérience entrepreneuriale**
La personne possède une solide expérience d'amorce et/ou de croissance d'un projet entrepreneurial. Son profil démontre une capacité à dépasser les fonctions propres à sa spécialité, à travailler dans un environnement à évolution rapide, à se concentrer sur la création de valeur incrémentale.

Chaque critère est évalué par une note de 0 à 5. Les notes sont utilisées pour calculer une moyenne, accompagnée d'une appréciation, afin de départager les dossiers de candidature.

b) Critères de sélection en entretien

À l'issue des entretiens, les deux critères précédents sont réévalués le cas échéant et complétés par trois autres critères, évalués au regard des échanges avec la ou le candidat(e) :

- **Capacité d'adaptation**
La personne semble apte à évoluer sereinement au sein de cultures organisationnelles et managériales différentes. Elle semble capable de dépasser ses certitudes, de prendre en considération l'écosystème et d'opérer une conduite du changement en bonne intelligence.
- **Capacité de communication**
La personne est capable d'adapter son discours au contexte et à sa cible, de faciliter la compréhension des enjeux stratégiques et/ou technologiques dont elle est la garante. Elle semble apte à soutenir le projet auprès des instances de décision et/ou des usagers.
- **Intérêt pour la thématique**
La personne démontre une certaine curiosité pour les thèmes d'intérêt général dans le champ numérique (ouverture, redevabilité, accessibilité, etc.) et se montre vivement intéressée pour la thématique de politique publique dont relève le service numérique concerné.

Chaque critère est évalué par une note de 0 à 5. Les notes sont utilisées pour calculer une moyenne, accompagnée d'une appréciation, afin de départager les candidat(e)s auditionné(e)s.

3. Projets

3.1. Conditions d'éligibilité

- Le programme EIG est destiné aux administrations centrales et aux opérateurs de l'État, dont les services numériques soutiennent les politiques publiques.
- Les projets éligibles concernent des services numériques dont la fiche produit est déjà publiée sur le site Web de beta.gouv.fr et se trouvent dans l'une des phases suivantes : investigation, construction ou accélération.

3.2. Projets concernés

Les administrations publiques qui mènent des projets numériques conçus selon l'approche beta.gouv.fr peuvent solliciter une mission EIG :

a) Lancement d'un produit numérique

Sous réserve qu'une investigation selon l'approche beta.gouv.fr permette de qualifier le problème, de valider le besoin et d'esquisser une stratégie.

b) Internalisation du pilotage stratégique

Sous réserve que les conditions et les standards de l'approche beta.gouv.fr (pilotage par l'impact, transparence des résultats, etc.) soient respectés.

3.3. Profils proposés

Le programme EIG se concentre sur des profils de haut niveau, dotés d'une solide expérience entrepreneuriale, avec des compétences en pilotage de services numériques. Deux profils sont proposés dans le cadre de la 7^{ème} promotion EIG.

a) Directeur ou directrice de produit

Ces profils aguerris en stratégie et en leadership ont une compréhension holistique du lancement de services numériques (financement, marketing, ressources humaines, etc.). Leur expérience entrepreneuriale a développé leur capacité à naviguer en évolution rapide et de pivoter selon les besoins.

b) Directeur ou directrice technique

Ces profils possèdent une compréhension approfondie des technologies et de leurs enjeux (souveraineté, sécurité, accessibilité, etc.). Leur expérience de direction d'équipes techniques orientées produit leur permet de résoudre des problèmes complexes et de suivre des indicateurs de performance.

3.4. Cadre partenarial

a) Rôles et responsabilités de la DINUM

- La DINUM sélectionne les services numériques conçus selon l'approche « Startup d'État » qui, au regard de l'évaluation de leur dossier de candidature et de leur soutenance devant un jury, ont démontré la pertinence de recourir à un(e) ou deux EIG pour (co)piloter le lancement et/ou le passage à l'échelle de services numériques en soutien à une politique publique.
- Elle assure le recrutement, la contractualisation et le management hiérarchique des EIG, en tant qu'agent(e)s contractuel(le)s de la DINUM : le (ou la) supérieure hiérarchique des EIG est le (ou la) responsable du programme EIG ; la DINUM gère ainsi les demandes de formation, les arrêts de travail, la prise de congés, les charges financières, le pouvoir disciplinaire, etc.
- Elle fournit à l'EIG une lettre de mission qui précise le lieu de travail, le nom du (ou de la) responsable fonctionnel(le) dans l'administration partenaire, les dates de début et de fin de mission.

b) Rôles et responsabilités de l'administration partenaire

- L'administration partenaire s'engage à disposer d'un budget dédié pour les 12 mois à venir du service numérique.
- Elle confie le pilotage stratégique et opérationnel du service numérique à l'EIG, dont elle facilite l'intégration et l'autonomie, que le pilotage stratégique soit confié à un(e) ou deux EIG, ou qu'il s'exerce en association avec un(e) intrapreneur(e) déjà en fonction.
- Elle assure le management fonctionnel des EIG. Elle s'engage notamment à nommer un(e) sponsor de haut niveau, qui organise un rendez-vous bilatéral régulier avec l'EIG ou les EIG, afin de garantir l'alignement stratégique et de faciliter l'efficacité.

c) Modalités opérationnelles

Afin de répondre aux ambitions d'efficacité, l'administration partenaire s'engage à :

- Intégrer les EIG à l'organigramme du service d'accueil, en tant que N-1 fonctionnel du (ou de la) sponsor du service numérique, afin d'encapaciter leur responsabilité de pilotage au sein de l'administration partenaire.
- Mettre en relation les EIG avec les ressources humaines de l'administration partenaire dès la première semaine de leur mission, afin de bénéficier du parcours d'intégration en vigueur dans l'administration partenaire.
- Mettre en relation les EIG avec les services techniques de l'administration partenaire dès la première semaine de leur mission, afin d'accéder aux licences

logicielles, aux systèmes d'information et aux jeux de données nécessaires à l'exercice de leur mission.

- Leur fournir une autorisation d'accès aux locaux du service, au même titre que les agent(e)s (et non en tant que visiteurs ou visiteuses), ainsi que des bureaux fixes au sein du département d'accueil.
- Leur fournir un droit d'accès aux services de restauration collective à un tarif équivalent à celui des agent(e)s (et non au tarif de visiteurs ou visiteuses).
- Accepter les modalités de télétravail partiel des EIG, à hauteur de 2 jours par semaine, correspondant à leur cadre de recrutement par la DINUM.
- Accepter le travail ponctuel des EIG au sein des locaux de l'Incubateur de services numériques de la DINUM, ainsi que la contribution occasionnelle des EIG à des événements et des projets de la DINUM.

d) Gouvernance de la mission

- L'accueil d'un(e) EIG est soumis à une période de probation de 2 mois à compter de son arrivée dans l'administration partenaire. À la demande de la DINUM ou de l'administration partenaire, au plus tard dix jours avant le terme de la période de probation, l'interruption de la mission peut être considérée.
- Les services lauréats du programme EIG sont soumis au même cadre que tout autre service numérique inscrit dans le programme beta.gouv.fr, notamment les comités d'investissement réguliers (au minimum un par an).

3.5. Appel à projets

a) Dépôt des dossiers

Pour postuler à la 7ème promotion EIG, les administrations sont invité(e)s à déposer un dossier dans la plateforme Démarches simplifiées, à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-eig7>

Pour toute question sur la constitution du dossier, les administrations sont invitées à prendre attache avec la ou le responsable du portefeuille concerné, ainsi qu'avec l'équipe du programme EIG à l'adresse électronique eig@beta.gouv.fr.

b) Contenu des dossiers

Les dossiers de candidature à comprennent 6 sections :

- Projet : page produit, phase, incubateur, problème identifié, politique publique concernée
- Administration : entité opérationnelle, département d'affectation, lieu de travail
- Contacts : identité et coordonnées d'un(e) sponsor et d'un point de contact
- Vœux : choix par profil proposé, missions pressenties

- Dispositif : pilotage actuel, (co)pilotage envisagé
- Motivations : objectifs à 12 mois, bénéfices escomptés, perspectives

c) Calendrier de sélection

Un jury de sélection se tiendra tous les deux mois, tout au long de l'année 2024, pour évaluer les dossiers déposés dans Démarches Simplifiées.

Le calendrier de chaque session bimestrielle sera précisé tous les deux mois sur le site Web du programme : <https://www.eig.numerique.gouv.fr/participer/administrations/>.

3.6. Processus de sélection

a) Déroulement

La sélection bimestrielle des projets s'opère en quatre étapes :

1. Dépôt de dossier dans la plateforme Démarches Simplifiées
2. Évaluation du dossier par des expert(e)s de la DINUM

Si le dossier est présélectionné :

3. Invitation à une soutenance en visioconférence
4. Délibération du jury composé d'agent(e)s de la DINUM

b) Recrutement

Si le projet est lauréat, l'administration bénéficie d'un engagement de moyens de la DINUM pour trouver le profil entrepreneurial adéquat :

- Signature d'une convention de partenariat entre la DINUM et l'administration lauréate
- Recherche de profils et présentation de candidatures présélectionné(e)s dans le vivier des EIG
- Entretiens conjoints de la DINUM et de l'administration partenaire avec des candidat(e)s

3.7. Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers s'appuie sur les cinq critères suivants :

- Cadre de politique publique
Le projet contribue au déploiement de politiques publiques prioritaires.
- Niveau de sponsoring
Le projet est soutenu à haut niveau décisionnel dans l'administration porteuse.
- Ambition entrepreneuriale
Le projet vise l'expérimentation précoce, l'adoption progressive et la croissance de la valeur.

- Résultats escomptés
Les objectifs du projet entrepreneurial visent des résultats mesurables et significatifs.
- Opportunité de l'approche
Les conditions sont favorables au développement d'une dynamique entrepreneuriale.

À l'issue de la soutenance, ces critères sont réévalués au regard des échanges entre l'administration candidate et le jury composé d'agent(e)s de la DINUM.

Annexe : missions et activités par profil EIG

Directeur ou directrice de produits

a) Mission

Piloter le lancement, le développement et/ou le passage à l'échelle d'un service public numérique conçu selon l'approche « Startup d'État » en soutien à une politique publique.

b) Activités principales, en tant qu'EIG :

- Piloter ou co-piloter le projet entrepreneurial en bonne intelligence avec la ou le sponsor du projet et avec l'appui de la DINUM.
- Valider l'opportunité d'impact en expérimentant et en évaluant le potentiel du service numérique.
- Recruter, manager et stimuler l'équipe en charge du développement et du déploiement du service numérique.
- Assurer le suivi budgétaire de la startup d'État et garantir l'adéquation des ressources aux objectifs fixés.
- Fournir au conseil d'administration de la startup d'État des éléments de synthèse précis afin d'aider à la prise de décision.
- Diffuser la culture entrepreneuriale et l'approche produit au sein de l'administration publique.

c) Activités spécifiques, en tant que directeur ou directrice de produit :

- Définir la visée du produit en adéquation avec les enjeux de la politique prioritaire concernée.
- Prioriser la feuille de route stratégique du produit en fonction d'objectifs et de résultats-clés.
- Évaluer et analyser l'impact du service au fur et à mesure de sa construction et de son déploiement.
- Valoriser le produit et son impact dans des instances administratives et des événements publics.

Directeur ou directrice technique

a) Mission

Piloter le lancement, le développement et/ou le passage à l'échelle d'un service public numérique conçu selon l'approche « Startup d'État » en soutien à une politique publique.

b) Activités principales, en tant qu'EIG :

- Piloter ou co-piloter le projet entrepreneurial en bonne intelligence avec la ou le sponsor du projet et avec l'appui de la DINUM.
- Valider l'opportunité d'impact en expérimentant et en évaluant le potentiel du service numérique.
- Recruter, manager et stimuler l'équipe en charge du développement et du déploiement du service numérique.
- Assurer le suivi budgétaire de la startup d'État, si besoin, et garantir l'adéquation des ressources aux objectifs fixés.
- Fournir au conseil d'administration de la startup d'État des éléments de synthèse précis afin d'aider à la prise de décision.
- Diffuser la culture entrepreneuriale et l'approche produit au sein de l'administration publique.

c) Activités spécifiques, en tant que directeur ou directrice technique :

- Développer la stratégie de la startup d'État en matière de choix technologiques, en soutien à l'évolution du produit.
- Veiller à ce que les technologies soient utilisées de manière efficace, agile et sécurisée, dans le respect du cadre juridique (accessibilité, logiciel libre, etc.)
- Contrôler les indicateurs clés de performance des technologies, afin d'en assurer la fonctionnalité, l'efficacité, la pérennité et l'évolutivité.
- Mettre en place des processus d'amélioration de la qualité, de la protection des données et de la mise en conformité du produit avec le cadre réglementaire.
- Utiliser le retour d'information des parties prenantes pour apporter les améliorations et les ajustements nécessaires à la technologie.